



Paroisse  
**Notre-Dame de Vie**  
Le Cannet Mougins

**DIMANCHE 5 JUIN 2022**  
**PENTECÔTE**

**ANNEE C**

**Tel : 04 93 45 13 87 – mail : [notredamedevie@free.fr](mailto:notredamedevie@free.fr)**

**Site : [www.paroissenotredamedevie.fr](http://www.paroissenotredamedevie.fr)**

Le mot Pentecôte dérivé du mot grec qui signifie « 50 » désigne le cinquantième jour après Pâques. Ce jour-là les apôtres reçoivent l'Esprit Saint, sortent de leur maison, commencent sans peur à prêcher Jésus Christ ressuscité.

Sans peur car l'Esprit Saint est dans leur cœur. Désormais rien ne les arrête, même pas les menaces à mort des autorités. C'est une nouvelle Genèse : commence alors une nouvelle époque ! Désormais les chrétiens se réuniront de dimanche en dimanche pour rencontrer Jésus autour de l'autel pour recevoir en nourriture sa parole, son corps et son sang pour lui donner corps de même que les Apôtres à partir de la Pentecôte !

Raphaël, diacre

Lundi 6 juin, 10h, lendemain de Pentecôte, fête de Marie Mère de l'Eglise, messe à la chapelle Notre Dame de Vie. Avec l'Académie Lou Miejour qui chantera et dansera. Pour finir verre de l'amitié.

**Messes en semaine jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet :** mardi 18h à St Charles, mercredi 18h à St Jacques et Sainte Philomène, jeudi 12h St Charles, vendredi 18h Ste Philomène.

### **Horaires des messes dominicales en juillet/août.**

Compte tenu du nombre de prêtres disponibles pour le service de la paroisse, les horaires de messes sont modifiés pour juillet et août.

Samedi 18h30 à Sainte Catherine. Dimanche 9h30 à Saint Charles ; 10h à St Jacques ; 11h à Ste Philomène ; 18h Chapelle Notre Dame de Vie.

La messe du dimanche à 9h à St Jean Baptiste reprendra dès le premier dimanche de septembre.

**Accueil pour toutes questions au secrétariat** de la paroisse le samedi de 10h-12h ou sur rendez-vous pris par téléphone ou mail.

**La collecte du Denier de l'Eglise** ne suffit pas à financer le traitement des prêtres et les salaires du personnel du diocèse de Nice. Si les catholiques ne se ressaisissent pas, il nous faudra réduire les effectifs, y compris celui des prêtres. Pour cela, utilisez les enveloppes à votre disposition dans les églises. Notez bien que 75% de vos dons sont déductibles des impôts !